



Wallonie

CONVENTION DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



GREEN DEAL
Cantines Durables

Pour une meilleure alimentation, respectueuse de
l'humain et de l'environnement

Le Green Deal « Cantines durables » fait partie de la stratégie « Manger demain » :
vers un système alimentaire durable en Wallonie.

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
Article 1. Objet.....	5
Article 2. Parties impliquées.....	5
Article 3. Objectifs généraux et spécifiques.....	6
Article 4. Calendrier.....	6
Article 5. Engagements des signataires.....	7
Article 6. Echange d'informations et de bonnes pratiques.....	9
Article 7. Coordination, suivi et évaluation.....	10
Article 8. Adhésion, exclusion et retrait.....	12
Article 9. Modification.....	13
SIGNATURES.....	14
Annexe 1 - ACTIONS-TYPES « CANTINES ».....	18
Annexe 2 - ACTIONS COMPLEMENTAIRES « CANTINES ».....	20
Annexe 3 - ACTIONS-TYPES « FACILITATEURS ».....	21
Annexe 4 - ACTIONS-TYPES « AUTORITES POLITIQUES ».....	23

Article 5. Engagements des signataires

Par leur signature, les parties participantes s'engagent à mettre en œuvre diverses mesures prédéfinies par catégories d'acteurs, en faveur de la transition vers un système alimentaire plus durable dans les cantines de collectivité, ci-après « les engagements généraux » et les « engagements spécifiques »

Certaines de ces mesures peuvent être déclinées de différentes manières, laissant une marge de manœuvre aux signataires. Ainsi, chaque partie participante choisit les engagements spécifiques qu'elle souhaite développer en fonction de ses réalités et préoccupations.

Des idées d'actions et projets sont toutefois proposés en annexes pour soutenir des choix d'engagements cohérents, réalistes et ambitieux

Les engagements choisis par chaque partie participante sont rendus publics et sont publiés sur le site Internet dédié au Green Deal (voir article 6).

Engagements généraux de tous les signataires :

1. Communiquer sur le Green Deal, ses engagements et ses projets « Cantines durables » :

Concernant ses engagements et ses projets en lien avec le Green Deal :

- via ses propres canaux de communication : site internet, newsletters, affiches, événements...
- via le réseau du Green Deal : présentation des projets sur la page « signataires » du site internet, contribution à la newsletter...

Concernant l'expérience acquise dans le cadre du Green Deal, être disponible pour partager avec la communauté Green Deal : journée de rencontre annuelle, groupe de travail, partage d'outils...

2. Coopérer concernant les évaluations du Green Deal organisées par le coordinateur :

Il s'agit notamment de compléter et de transmettre au coordinateur :

- une fiche projet initiale ;
- une « feuille de route » annuelle décrivant brièvement les avancées enregistrées vis-à-vis des engagements pris (actions menées, résultats, ...).

Engagements spécifiques des « Cantines » :

1. Mener au minimum une nouvelle action pérenne dans chacun des axes de travail suivants :

- A. Des produits locaux et de saison
- B. Des produits respectueux de l'environnement et des animaux
- C. Des produits équitables
- D. Des repas sains, équilibrés et savoureux
- E. La réduction du gaspillage alimentaire et des déchets
- F. L'inclusion sociale

Par « action pérenne », il faut entendre des actions menées en continu, tous les jours ou de manière récurrente, par exemple, une fois par semaine ou plusieurs fois par mois. Il s'agit d'actions qui perdureront au-delà de 2021. Il ne s'agit pas d'action « one shot » annuelle ou trimestrielle.

Les « cantines » définissent les actions qu'elles entendent mener sur la durée du Green Deal en se référant aux actions-types « Cantines » présentées en annexe. Certaines actions peuvent valoir

pour plusieurs axes à la fois. Le Coordinateur vérifie la conformité de ces actions avec les axes de travail.

Certaines actions sont jugées prioritaires par le Green Deal, voir l'annexe actions-type « Cantines ». Les cantines signataires sont encouragées à choisir ces actions en priorité si elles ne sont pas encore implémentées dans leurs pratiques. Faisant partie des engagements du Gouvernement wallon et constituant la base d'une action plus en profondeur, ces actions bénéficieront d'une impulsion de départ pour faciliter leur implémentation au sein des cantines.

Dans la mise en œuvre de leurs actions, les cantines utilisent tant que possible les outils de référence identifiés par le Green Deal (disponibles sur le site internet du Green Deal)

Les engagements et actions définis peuvent être adaptés à chaque évaluation annuelle (via la feuille de route).

2. Mener au minimum une action complémentaire consistant :

- Soit, à participer à un groupe de travail avec d'autres parties participantes (cf. article 6)
- Soit, à mener une action interne supplémentaire de nature structurelle (cf. liste annexée)
- Soit, à participer à la Rencontre annuelle du Green Deal (cf. article 6)

Engagements spécifiques des « Facilitateurs » :

- 1. Travailler avec ou pour une ou plusieurs « cantines ».**
- 2. Mener au minimum deux nouveaux projets en lien avec au moins deux des axes de travail du Green Deal, à savoir :**
 - A. Des produits locaux et de saison
 - B. Des produits respectueux de l'environnement et des animaux
 - C. Des produits équitables
 - D. Des repas sains, équilibrés et savoureux
 - E. La réduction du gaspillage alimentaire et des déchets
 - F. L'inclusion sociale

Les « facilitateurs » définissent les projets qu'ils entendent mener sur la durée du Green Deal en se référant aux projets types « Facilitateurs » présentés en annexe. Certains projets peuvent valoir pour plusieurs axes à la fois. Les projets définis peuvent être adaptés à chaque évaluation annuelle (via la « feuille de route »).

Dans la mise en œuvre de leurs projets, les facilitateurs utilisent autant que possible les outils de référence du Green Deal (envoyé par le coordinateur et disponibles sur www.greendealcantines.be). Avec l'aide du coordinateur, les « facilitateurs » veilleront autant que faire se peut à la complémentarité, et la coordination, de leurs actions avec celles des autres parties participantes.

Engagements spécifiques des « Autorités politiques » :

- 1. Définir des objectifs quantitatifs, progressifs et ambitieux, directement liés aux axes de travail du Green Deal, en accord avec ses niveaux et domaines de compétence.**

La newsletter

Toutes les parties participantes recevront une newsletter trimestrielle visant notamment à informer sur les avancées du Green Deal et ses résultats, partager des bonnes pratiques et diffuser l'agenda des événements, groupes de travail et activités menées dans le cadre du Green Deal ou en lien avec ses axes de travail.

La rencontre annuelle Green Deal

Une rencontre annuelle des parties participantes sera organisée. Celle-ci sera l'occasion de partager des bonnes pratiques et outils en sous-groupes, de valoriser les projets entrepris, d'analyser les résultats du Green Deal, ...

Il est prévu de tenir la rencontre annuelle en : novembre 2019, novembre 2020 et novembre 2021. Le cas échéant, ces rencontres pourront être combinées avec les moments d'adhésion au Green Deal (cf article 4).

Les groupes de travail

Des groupes de travail seront organisés sur les freins et leviers à l'inscription de la restauration collective dans une transition vers un système alimentaire plus durable.

L'objet précis de ces groupes de travail sera précisé sur base des demandes formulées par les parties participantes. Tant les « Cantines », les « Facilitateurs » et les « Autorités politiques peuvent faire des suggestions de groupes de travail, et y participer selon leurs intérêts et besoins. Une liste indicative de thématiques est donnée en annexe.

Les groupes de travail se réuniront au moins deux fois par an.

Des événements, formations et ateliers

Des événements, formations et ateliers divers seront proposés aux membres de la communauté Green Deal en fonction des besoins, demandes et opportunités, et ce, afin d'améliorer les compétences, les synergies et les collaborations ainsi que l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les parties participantes.

Article 7. Coordination, suivi et évaluation

Coordination et suivi

La coordination et le suivi du Green Deal sont assurés par les parties coordinatrices, à savoir le Coordinateur et le Comité de Pilotage. Les ressources nécessaires à la bonne exécution de ces missions sont garanties sur la durée du Green Deal par le Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, co-initiateur de ce Green Deal.

Coordinateur

Le Coordinateur assure la mise en place et la gestion quotidienne du Green Deal. Ses missions principales comprennent :

- la préparation, l'animation et la rédaction des comptes rendus des réunions du Comité de pilotage, ainsi que le suivi de ses décisions;

Une évaluation finale sera également réalisée après les trois années de mise en œuvre du Green Deal. Celle-ci portera notamment sur l'atteinte des objectifs spécifiques fixés (cf. Engagements des « Autorités politiques ») et, dans la mesure du possible, sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques du Green Deal. Cette évaluation pourra s'appuyer sur des analyses externes réalisées par des prestataires spécialisés.

Les évaluations intermédiaires et finale seront rendues publiques, notamment sur le site internet du Green Deal. Au terme de l'évaluation finale, le Gouvernement wallon pourra décider de prolonger le Green Deal et chaque partie participante pourra décider de la prolongation de son adhésion.

Article 8. Adhésion, exclusion et retrait

Règles d'adhésion

Pour adhérer au Green Deal, il est nécessaire de signer la présente convention à l'un des 4 moments d'adhésion (cf. article 4) et de respecter les engagements généraux spécifiques à sa catégorie de parties participantes

La signature doit être apposée par une personne habilitée à représenter l'organisme ou institution.

Règles d'exclusion

Une partie participante peut être exclue du Green Deal si elle ne respecte pas les engagements généraux, notamment :

- si elle ne communique pas dans les délais impartis ses engagements spécifiques ; actions et/ou projets qu'elle s'engage à mener, en accord avec les axes de travail du Green Deal ;
- si elle ne respecte pas les engagements en termes de communication et d'évaluation ;
 - à savoir la publication de ses engagements dans son organisation,
 - l'envoi de la « feuille de route annuelle ».

La non-atteinte des objectifs annoncés dans les engagements spécifiques n'est pas une cause d'exclusion.

Le Coordinateur informe les parties participantes du non-respect de leurs engagements généraux en tant que signataires. Celles-ci disposent d'un mois pour se mettre en conformité et/ou expliquer les raisons de ce non-respect et les mesures prises en vue de la mise en conformité. Sur cette base, le Comité de pilotage décide d'une éventuelle exclusion. Le Coordinateur informe la partie participante concernée de cette décision.

L'exclusion entraîne le retrait de la liste officielle des signataires, le retrait du site Internet et des dispositifs d'échanges d'informations accessibles aux parties participantes.

Résiliation et retrait

Toute partie participante qui souhaite se retirer du Green Deal et des engagements pris peut le faire en envoyant un simple courrier (postal ou électronique) au Coordinateur. La résiliation entraîne le retrait de la liste officielle des signataires et le retrait du site Internet et des dispositifs d'échanges d'informations accessibles aux parties participantes.

Pour les « CANTINES » (à compléter)

Au nom de "NOM"	Au nom de "NOM"	Au nom de "NOM"
M./Mme Prénom Nom Fonction	M./Mme Prénom Nom Fonction	M./Mme Prénom Nom Fonction
Signature	Signature	Signature
Au nom de "NOM"	Au nom de "NOM"	Au nom de "NOM"
M./Mme Prénom Nom Fonction	M./Mme Prénom Nom Fonction	M./Mme Prénom Nom Fonction
Signature	Signature	Signature
Au nom de "NOM"	Au nom de "NOM"	Au nom de "NOM"
M./Mme Prénom Nom Fonction	M./Mme Prénom Nom Fonction	M./Mme Prénom Nom Fonction
Signature	Signature	Signature
Au nom de "NOM"	Au nom de "NOM"	Au nom de "NOM"
M./Mme Prénom Nom Fonction	M./Mme Prénom Nom Fonction	M./Mme Prénom Nom Fonction
Signature	Signature	Signature

Pour les « AUTORITES POLITIQUES »

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Au nom de "NOM"

M./Mme Prénom Nom
Fonction

Signature

Annexe 1 - ACTIONS-TYPES « CANTINES »

Dans le cadre de ce Green Deal, les signataires « cantines » s'engagent à s'inspirer des actions citées ci-dessous. A chaque « cantine » de choisir les actions précises (sous-axes de travail) qu'elle souhaite mener ainsi que l'ampleur de son engagement.

- En souligné, les actions jugées prioritaires par le Green Deal. Les cantines signataires sont encouragées à choisir ces actions en priorité si elles ne sont pas encore implémentées dans leurs pratiques. Faisant partie des engagements du Gouvernement wallon et constituant la base d'une action plus en profondeur, ces actions bénéficieront d'une impulsion de départ pour faciliter leur implémentation au sein des cantines.
- Les actions suivies d'astérisques seront accompagnées de références, les outils « ** » seront directement disponibles, ceux « *** » seront développés dans un second temps.

Des produits locaux et de saison

- Intégrer plus de légumes locaux et de saison**
- Intégrer plus de fruits locaux, belges et européens, de saison**
- Intégrer plus de produits wallons : produits laitiers, fromages, viandes ...
- Communiquer sur les producteurs qui fournissent la cuisine
- Choisir des labels locaux de qualité différenciée pour la viande***
- Se fournir en direct chez un producteur wallon.
- ...

Des produits respectueux de l'environnement et des animaux

- Intégrer plus de produits de l'agriculture biologique**
- Intégrer plus de produits de l'agriculture à haute qualité environnementale ou issus de pratiques d'agroécologie***
- Privilégier des viandes et œufs issus d'élevages extensifs les plus respectueux des animaux**
- Renoncer aux espèces menacées de poissons et privilégier les labels durables (MSC, ASC...)***
- ...

Des produits équitables

- Pour les produits de chez nous,
 - choisir des circuits courts, acheter en direct chez le producteur et/ou via des coopératives de producteurs wallons
 - choisir des produits disposant d'un label ou d'une démarche équitable locale : Prix justes ...
- Pour les produits importés de loin, choisir des produits issus du commerce équitable : Fairtrade, ...**
- ...

Des repas sains, équilibrés & savoureux

- Mieux suivre les recommandations nutritionnelles du PNNS¹, en donnant la priorité :
 - aux grammages de légumes (au moins 200g - grammage cru)
 - à l'intégration de fruits frais dans les menus, desserts et collations
 - aux justes portions de protéines et à l'alternance des sources :
 - animales (viandes, poissons, œufs et fromages) et

¹ Les exigences nutritionnelles sont spécifiquement contenues dans la publication du Conseil Supérieur de la Santé n° 9285 : Recommandations nutritionnelles pour la Belgique, Révision 2016, publiée le 22 septembre 2016. De plus, un Plan Wallon de Nutrition et Santé et un PWNS pour le bien-être des Aînés (PWNS-BE et PWNS-BE-A) sont en cours de préparation par l'AviQ et seront également la base de référence de ce Green Deal en terme de santé.

Annexe 2 - ACTIONS COMPLÉMENTAIRES « CANTINES »

Les signataires « Cantines » doivent choisir dans cette liste une « action complémentaire » à laquelle ils s'engagent.

A. Soit, participer à un Groupe de travail qui pourrait porter sur :

- Amélioration d'un logiciel qui valorise les axes de travail et critères wallons
- Création de circuits courts wallons pour les cantines
- Partage d'expériences et rédaction de cahiers des charges types plus « durables »
- Identification de freins réglementaires et législatifs
- Gestion foodcost, prix de vente et rentabilité tout en intégrant des critères du Green Deal
- Partage de recettes et astuces pour des menus plus durables (légumes, poissons...)
- Préparation du label wallon pour les Cantines « Manger demain »
- ...

L'objet des groupes de travail sera précisé sur base des demandes formulées par les signataires. Ces groupes de travail se réuniront au moins deux fois par an ; soit 6 fois durant la durée du Green Deal. Ils seront composés de signataires, de partenaires-clés wallons et d'un membre de la coordination du Green Deal.

B. Soit, mener une Action interne supplémentaire parmi celles-ci :

- Signer un accord ou contrat à long terme (un an au moins) avec un producteur wallon (ou à moins de 75 km du lieu de consommation).
- Utiliser une plateforme de gestion de dons alimentaires pour lutter contre le gaspillage.
- Utiliser quotidiennement un logiciel pour objectiver la qualité nutritionnelle et environnementale de vos recettes et mieux communiquer auprès des usagers.
- Utiliser un cahier des charges exemplaire ; de fourniture ou de service (voir exemple dans les outils de références du Green Deal).
- Mettre en place un comité des repas, rassemblant des membres de l'équipe de cuisine et des usagers, pour mieux coordonner les attentes, besoins et avancées en termes d'alimentation durable.
- Se préparer activement à l'obtention du label wallon "Manger demain", et de sa plus haute exigence.
- Prendre les mesures nécessaires pour intégrer structurellement les principes de l'alimentation durable dans la politique de l'organisation (stratégie, plan d'actions à long terme, cahiers des charges, contrats d'approvisionnement, etc.).
- Sensibiliser les opérateurs et les usagers à l'alimentation durable.
- Veiller à la cohérence interne de l'alimentation dans la collectivité.
- Aménager un potager pédagogique.

C. Soit, participer à la Rencontre annuelle d'échange de bonnes pratiques :

Les périodes prévues pour ces rencontres annuelles sont : novembre 2019, novembre 2020 et novembre 2021.

Ces rencontres seront l'occasion de partager des bonnes pratiques en sous-groupes, de s'inspirer mutuellement, de valoriser les projets que vous avez entrepris, les résultats du Green Deal...

Les tables-rondes seront en lien avec les axes de travail du Green Deal : produits locaux et de saison, respectueux de l'environnement, repas sains et savoureux...

- Identification, promotion et valorisation de produits en lien avec les axes de travail du Green Deal : produits locaux et de saison, respectueux de l'environnement et des animaux, équitables, sains et savoureux...
- Communiquer sur l'origine des ingrédients, même pour les produits transformés.
- Communiquer sur les modes de production des produits/ingrédients.
- ...

Développement de gammes plus durables

- Recherche et développement de gammes de produits qui rassemblent un ou plusieurs axes de travail : ingrédients locaux, de saison, biologiques, équitables, sains...
- Facilitation et création de partenariats dans ce sens.
- ...

Renforcement de la distribution de produits issus d'un système alimentaire durable aux cuisines de collectivité

- Faciliter la logistique et le transport des produits à destination des cantines.
- Soutien de coopératives de producteurs qui souhaitent fournir les cantines et cuisines de collectivités.
- ...

PROJETS CIBLÉS SUR UN AXE DE TRAVAIL

Mise en contact des cantines avec des producteurs wallons

- Mise en contact de cuisines/acheteurs avec des producteurs wallons pour créer de nouveaux liens commerciaux engagement à long terme entre les parties.
- Soutien de producteurs pour améliorer leur organisation vis-à-vis des cuisines de collectivités : commandes en ligne, livraison, conditionnement des produits...
- Amélioration de la logistique et des produits wallons.
- ...

Réduction du gaspillage alimentaire et des déchets

- Soutien pour mesurer le gaspillage : mise en place d'un système de monitoring pour rendre compte du gaspillage alimentaire dans la cuisine et la cantine.
- Soutien pour lutter contre le gaspillage et les déchets : mise en place d'un plan d'actions.
- ...

Mise en place d'actions de solidarité alimentaire

- Soutien à la mise en place de dispositifs tels que caisse de solidarité, dons, distributions gratuites...
- Soutien à la collaboration ou au partenariat avec des organisations travaillant dans l'aide alimentaire.
- Travailler avec des entreprises issues de l'économie sociale et/ou de l'insertion socio-professionnelle : CISP, EFT, EI, ETA...
- ...